

1  
Séance du mardi 11 mai 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Simon, Astier, Barbier, Beauvisage, Chastendy, Chantemp, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Forichon, Albert Gérard, Lhopiteau, Henri Michel, Perchet, Peronnet, Steeg, Chierry, Couron, Cronillot.

M. Ribot, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

Invité à fournir des renseignements sur le projet de loi ayant pour objet d'augmenter la limite d'émission des bons de la Défense nationale, M. le ministre répond qu'il ne pourra répéter à la commission que ce qu'il a dit, à ce sujet, à la Chambre des députés dans la séance du 7 mai dernier. Il fait d'abord l'historique et l'exposé du projet de loi portant à 6 milliards la limite d'émission des bons du Trésor, des bons ordinaires et des bons de la Défense nationale.

Il s'explique ensuite, comme il l'a fait à la Chambre, sur les dispositions principales du projet de loi et demande à la commission de vouloir mettre le plus tôt possible le Sénat en mesure de l'adopter.

un échange d'observations s'engage ensuite entre M. le rapporteur général, le Président, Chastanet, Lhopiteau, Perchat et Artier sur l'économie et la portée du projet de loi, et des explications de détail sont demandées à M. le ministre qui y répond, à l'exception de celles qui concernent les achats ou les réquisitions de blé pour le ravitaillement de la population civile, question qui ne regarde pas le ministre des Finances.

M. Artier insiste pour que des mesures soient prises pour accélérer la reprise des affaires, de manière à ne pas perdre, autant que possible, celles que l'on faisait avant la guerre.

M. le ministre se retire.

M. le Président rappelle que M. Desport a été chargé de rédiger un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre

3  
 Des députés, tendant à accorder la gratuité  
 d'envois postaux aux bénéficiaires de  
 l'allocation prévue par la loi du 5 août  
 1914.

Il donne ensuite lecture d'une lettre  
 de M. Champion fournissant les rensei-  
 gnements qui lui ont été demandés.

Ces renseignements tendent à prouver  
 que le droit des familles est sauvegardé  
 en même temps que les droits du Bénéficiaire.

Le rapport que M. Diquont a lu à une  
 des précédentes séances est adopté.

M. Quinson, rapporteur général,  
 donne lecture d'un rapport sur la propo-  
 sition de M. Jules Roche, adoptée sans  
 débat par la Chambre des députés, tendant  
 à modifier le point de départ fixé par la  
 loi du 29 mars 1914 pour les délais de  
 réclamation des communes et des proprié-  
 taires au sujet de l'impôt sur les propriétés  
 non bâties.

Le rapport est adopté et M. le rapporteur  
 général est autorisé à le déposer aujourd'hui  
 même sur le bureau du Sénat.

M. le rapporteur général informe la

commission qu'il sera prêt à lui donner  
lecture de son rapport sur le projet de loi,  
adopté par la Chambre des Députés, sur  
la faculté donnée au Gouvernement d'aug-  
menter la limite d'émission des bons du  
Trésor et de la Dette nationale, lors de  
la prochaine séance.

Cette séance est fixée à vendredi  
prochain, à 3 heures.

La séance est levée à 4 heures.

---